

MARDI 19 MARS 2019 :

▶▶▶ **Tou.te.s concerné.e.s** **par l'appel à la grève** **dans la Fonction publique !**



A l'initiative de la CGT et d'autres syndicats, les personnels de la fonction publique sont invités à cesser le travail le **19 mars prochain** pour appuyer l'ouverture de négociations sur 3 grands sujets : l'emploi (statuts et effectifs), les rémunérations (carrières indiciaires et valeur du point) et les Services Publics (comme moyens de prise en charge et de satisfaction des besoins de la population).

Les cadres dirigeant.e.s, les directrices et directeurs sont avant tout des salarié.e.s directement concerné.e.s par ces revendications générales.

Le collectif CGT des personnels de direction souhaite que la journée du 19 mars soit aussi l'occasion d'exprimer des revendications plus spécifiques visant à faire respecter :

- ▶ Le droit d'expression, par opposition à l'obéissance servile exigée par le gouvernement, qui voudrait une adhésion sans condition à la mise en œuvre de ses politiques.
- ▶ La durée légale de travail, à rebours de la disponibilité sans limite, des intérimés forcés et à rallonge.
- ▶ Le droit à la carrière, sans frein budgétaire à l'avancement (suppression du ratio pro/pro), avec la reconnaissance des responsabilités et de l'expérience (fusion des corps de DH et D3S, déroulement linéaire jusqu'à la classe exceptionnelle, alignement de la carrière des Directeurs de soins sur les 2 autres corps).

- ▶ Le droit à la mobilité pour tou.te.s dans le cadre d'une gestion nationale, à l'opposé de la gestion «variable», régionalisée et amicaliste qui prévaut.

D'autres droits sont aussi à conquérir comme :

- ▶ L'égalité entre les femmes et les hommes et mettre fin aux écarts injustifiés en termes de rémunérations et d'accès aux responsabilités.
- ▶ la déconnexion numérique pendant le temps de vie privée.
- ▶ La création d'un CHSCT national, avec la participation de tous les syndicats représentatifs de la fonction publique hospitalière pour mieux protéger la santé et garantir la sécurité au travail des personnels de direction.
- ▶ La protection fonctionnelle de droit sur demande de la directrice ou du directeur.
- ▶ 10% du temps de travail réservé à la formation. Raison supplémentaire pour défendre l'EHESP en tant que grande école du service public et l'amélioration des conditions d'accueil, de rémunération et de défraiement des élèves directeurs.
- ▶ La définition transparente des critères de choix d'avancement.
- ▶ La protection des lanceurs d'alerte.
- ▶ Le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement liés aux recherches de postes.



▶▶▶ **Cadres dirigeants, Directrices et directeurs,**
soyons au rendez-vous de l'action le 19 mars
pour nos revendications et un meilleur Service Public !